

Le chenil municipal

Pour des motifs de séparation, de déménagements, et quelques fois de soucis d'éducation, auxquels s'ajoutent les dépenses vétérinaires, les gens abandonnent leurs animaux. Pour faire face à ces comportements irrespectueux mais surtout en augmentation, la municipalité de Nègrepelisse a décidé la construction d'un nouveau chenil, plus spacieux, situé derrière les ateliers municipaux. D'une capacité de quatre box pour les chiens et d'un box pour les chats, le service technique, chargé de sa construction, édifie un chenil aux normes où les animaux errants ou en état de divagation sont bien traités durant leur séjour de courte durée.

Les animaux ainsi capturés sont nourris et soignés sous le contrôle d'un vétérinaire, qui réalise une visite dans les 24 heures. Pour les animaux tatoués ou porteurs d'une puce, il est procédé à l'identification, puis à la recherche du propriétaire. Un avis dans la presse les informe également. Les animaux non réclamés, seront considérés comme abandonnés à l'expiration d'un délai de 72 heures après leur capture.

En cas de perte ou de recherche d'un animal, vous pouvez contacter la mairie de Nègrepelisse au 05.63.64.22.66

[recherche avancée](#)

CONTENU DROIT

Liens directs

- [Plan de situation](#)
- [Informations et horaires](#)
- [SORTIR](#)
- [L'actualité de la commune](#)
- [Les élus communiquent](#)
- [Bulletins municipaux](#)
- [Menus de la cantine](#)
- [Communauté de Communes](#)
- [Le pays Midi Quercy](#)

- [Hébergement](#)
- [Jardins et balcons fleuris](#)
- [Concours les Confituriales](#)
- [Fiches de randonnée](#)
- [Annuaire des commerçants](#)
- [Annuaire des associations](#)
- [Contactez-nous](#)
- [Bulletin d'inscription Plan canicule](#)

Nos services en ligne

- [Vos droits et démarches en ligne](#)
- [Ma parcelle sur internet](#)
- [Mes transports en Midi-Pyrénées](#)